

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site : parlementfrancophone.brussels

Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle,
des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches,
de la Culture et du Tourisme

Bulletin des travaux

Mardi 10 février 2026

La commission s'est réunie, à l'issue des commissions réunies, sous la présidence de Mme Cécile Vainsel, deuxième vice-présidente.

- 1. Proposition de résolution visant à accélérer et renforcer l'efficacité de la formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale afin de faire de la formation un levier d'accès direct à l'emploi**, déposée par M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Olivier Willocx, Mme Angelina Chan, Mme Ludivine de Magnanville Esteve, Mme Aline Godfrin et M. Sadik Köksal
doc. 51 (2025-2026) n° 1

Décisions

- Mme Farida Tahar et Mme Kristela Bytyçi ont été désignées en qualité de corapporteuses.
- La commission a entendu l'exposé introductif des auteurs de la proposition de résolution.
- La commission a procédé à une discussion générale.
- La commission a procédé à l'examen et au vote des points du préambule et du dispositif.
 - Les points 1 à 22 du préambule ont été adoptés par 5 voix pour et 7 voix contre.
 - L'amendement n° 1, déposé par Mme Isabelle Emmery et Mme Farida Tahar, a été adopté par 7 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

L'amendement n° 2, déposé par Mme Isabelle Emmery et Mme Farida Tahar, a été adopté par 7 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

L'amendement n° 3, déposé par Mme Joëlle Maison et M. Moussa Elhadj Diallo, a été retiré par ses auteurs.

Le point 1 du dispositif, tel qu'amendé, a été adopté par 8 voix pour et 4 voix contre.

- L'amendement n° 4, déposé par Mme Joëlle Maison et M. Moussa Elhadj Diallo, a été rejeté par 5 voix pour et 7 voix contre.

L'amendement n° 5, déposé par Mme Isabelle Emmery et Mme Farida Tahar, a été adopté par 7 voix pour et 5 voix contre.

Le point 2 du dispositif, tel qu'amendé, a été adopté par 7 voix pour et 5 voix contre.

- L'amendement n° 6, déposé par Mme Isabelle Emmery et Mme Farida Tahar, a été adopté par 7 voix pour et 5 voix contre.

L'amendement n° 7, déposé par Mme Joëlle Maison et M. Moussa Elhadj Diallo, a été rejeté par 5 voix pour et 7 voix contre.

Le point 3 du dispositif, tel qu'amendé, a été adopté par 7 voix pour et 5 voix contre.

- L'amendement n° 8, déposé par Mme Joëlle Maison et M. Moussa Elhadj Diallo, a été rejeté par 1 voix pour et 11 voix contre.

Le point 4 du dispositif a été rejeté par 5 voix pour et 7 voix contre.

- L'amendement n° 9, déposé par Mme Isabelle Emmery et Mme Farida Tahar, a été adopté par 7 voix pour et 5 voix contre.

L'amendement n° 10, déposé par Mme Joëlle Maison et M. Moussa Elhadj Diallo, a été rejeté par 5 voix pour et 7 voix contre.

Le point 5 du dispositif, tel qu'amendé, a été adopté par 7 voix pour et 5 voix contre.

- L'amendement n° 11, déposé par Mme Isabelle Emmery et Mme Farida Tahar, a été adopté par 7 voix pour et 5 voix contre.

Le point 6 du dispositif, tel qu'amendé, a été adopté par 7 voix pour et 5 voix contre.

- L'amendement n° 12, déposé par Mme Isabelle Emmery et Mme Farida Tahar visant à ajouter un nouveau point au dispositif, a été adopté par 7 voix pour et 5 voix contre.

- Le point 7 du dispositif a été adopté par 5 voix pour et 7 voix contre.

- L'amendement n° 13, déposé par Mme Isabelle Emmery et Mme Farida Tahar, a été adopté par 7 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

L'amendement n° 14, déposé par Mme Joëlle Maison et M. Moussa Elhadj Diallo, a été rejeté par 1 voix pour et 11 voix contre.

Le point 8 du dispositif, tel qu'amendé, a été adopté par 7 voix pour et 5 voix contre.

- L'amendement n° 15, déposé par Mme Isabelle Emmery et Mme Farida Tahar, a été adopté par 7 voix pour et 5 voix contre.
Le point 9 du dispositif, tel qu'amendé, a été adopté par 7 voix pour et 5 voix contre.
- Les points 10 à 13 du dispositif ont rejetés par 5 voix pour et 7 voix contre.
- L'amendement n° 16, déposé par Mme Isabelle Emmery et Mme Farida Tahar, a été adopté par 7 voix pour et 5 voix contre.
Le point 14 du dispositif, tel qu'amendé, a été adopté par 7 voix pour et 5 voix contre.
- L'amendement n° 17, déposé par Mme Joëlle Maison et M. Moussa Elhadj Diallo, a été rejeté par 1 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions.
- Le point 15 du dispositif a été rejeté par 5 voix pour et 7 voix contre.
- L'ensemble de la proposition de résolution a été rejeté par 12 voix contre.
- La commission a fait confiance à la présidente et aux corapporteuses pour l'élaboration du rapport.

2. Divers

p.m.

Membres présents : Mme Kristela Bytyçi, Mme Angelina Chan, M. Francis Dagrin (remplace M. Petya Obolensky, excusé), M. Moussa Elhadj Diallo (remplace Mme Stéphanie Lange), Mme Hanina El Hamamouchi (remplace Mme Patricia Parga Vega, excusée), Mme Isabelle Emmery, Mme Aline Godfrin, M. Jamal Ikazban, Mme Stéphanie Lange, M. Ismail Luahabi (remplace M. Bertin Mampaka Mankamba, excusé), M. Oliver Rittweger de Moor (remplace M. Bruno Bauwens, excusé), Mme Farida Tahar (supplée M. Hicham Talhi), Mme Cécile Vainsel (présidente) et M. Yusuf Yildiz.

Ont également participé aux travaux : M. Jamal Ikazban, Mme Joëlle Maison et Mme Gisèle Mandaila (députés), ainsi que M. Bernard Clerfayt (ministre).